

REGLEMENT ADMINISTRATIF

LES REGLES DES COMPETITIONS NATIONALES

ATHLETISME HANDISPORT



contacts



Commission Sportive Athlétisme Handisport



Adresse : 42, rue Louis Lumière 75 020 Paris



Tél./Fax : 01 40 31 45 39 / 01 40 31 45 55



Site : www.athletisme-handisport.org



E-mail : athletisme@handisport.org

AVANT PROPOS

Vous tenez entre vos mains la 1^{ère} édition du Règlement Administratif de la Commission Sportive Athlétisme Handisport. Ce document regroupe les Règles Administratives propres aux compétitions nationales organisées par la FFH.

Les informations spécifiques à une année donnée (horaires, dates, lieux, minima, etc ...) seront communiquées chaque année pour chaque championnat sur le site www.athletisme-handisport.org

Des correctifs peuvent être apportés en cours de saison, ils seront publiés sur le site internet www.athletisme-handisport.org

Les modifications pour cette nouvelle saison, 2009-2010, concernent la mise à jour de la procédure de qualification aux Championnats de France sur Piste, l'organisation de 3 Championnats Interrégionaux, la suspension de l'épreuve du contre la montre par équipe lors des Championnats de France des 10kms et la nouvelle réglementation en vigueur de la Coupe de France de courses sur route.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce livret, et vous donnons rendez-vous sur les stades ou sur les routes de France....

La Commission Sportive Athlétisme Handisport.

SOMMAIRE

GENERALITÉS

pages 4-7

COMPÉTITIONS DE TYPE « A »

pages 8-11

- CHAMPIONNATS DE FRANCE SUR PISTE
- CHAMPIONNATS DE FRANCE EN SALLE

COMPÉTITIONS DE TYPE « B »

pages 12-13

- CHAMPIONNATS DE FRANCE DES 10KMS SUR ROUTE
- CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CROSS-COUNTRY

COMPÉTITIONS DE TYPE « C »

pages 14-16

- CHAMPIONNATS INTERREGIONAUX
- COUPE DE FRANCE DE COURSES SUR ROUTE

GÉNÉRALITÉS

PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS NATIONALES

1. LICENCES

Il est obligatoire de posséder une licence compétition en athlétisme handisport pour prendre part aux compétitions nationales organisées par la Commission Fédérale Athlétisme de la F.F. Handisport.

2. REGLEMENTATION SPORTIVE

Elle s'appuie sur celle de la Fédération Française d'Athlétisme. Quelques adaptations sont nécessaires pour permettre l'accès des compétitions au plus grand nombre d'athlètes.

3. DOSSARDS

3.1 Pour toute la compétition, chaque athlète, quel que soit le nombre d'épreuves sur lesquelles il s'est engagé, recevra en principe 2 dossards identiques, excepté aux sauts en hauteur (un seul dossard, fixé sur le dos ou la poitrine au choix de l'athlète). Dans certaines compétitions, il peut n'y avoir qu'un seul dossard et/ou un dossard différent dans chaque épreuve.

3.2 Ils seront fixés par 4 épingles.

Lorsqu'il n'y en aura qu'un :

- dans le dos ou sur l'assise du fauteuil pour les courses, jusqu'à 400 m inclus, pour les concurrents du poids, du disque et dans tous les relais ;
- sur la poitrine ou l'avant de l'assise pour les courses, au-delà de 400 m, au saut en longueur et au lancement du javelot ;

3.3 Les dossards seront à retirer, au plus tard, 45 minutes avant l'heure de l'épreuve, au stand de distribution.

3.4 Le Responsable de la Commission Fédérale Athlétisme de la F.F. Handisport aura alors la faculté d'interdire la participation à tout athlète n'étant pas en mesure de présenter sa licence.

4. TENUE

Le port de la tenue aux couleurs du club, éventuellement avec les publicités réglementaires, est obligatoire. Aucun maillot de l'Équipe de France ne sera admis.

5. CONFIRMATION D'ENGAGEMENT

Les athlètes devront **obligatoirement confirmer** leur participation en se présentant au « Stand de distribution des dossards» jusqu'à 45 minutes avant le début de l'épreuve considérée, ceci auprès de l'officiel désigné à cet effet. Tout engagement non confirmé sera considéré comme un forfait et l'athlète sera désengagé. Tout nom ajouté sur la feuille de confirmation ne sera pas pris en compte.

6. CHAMBRE D'APPEL

6.1 Le port du dossard est obligatoire en chambre d'appel.

6.2 Le passage à la chambre d'appel est obligatoire pour toutes les épreuves se déroulant en salle ou sur un stade d'athlétisme. Il sera demandé aux athlètes de se présenter à la chambre d'appel 20 minutes avant les épreuves. Tout athlète qui ne passe pas par la chambre d'appel se verra exclu de l'épreuve.

6.3 Les constitutions des séries seront annoncées en chambre d'appel. Les athlètes seront conduits sur la piste par un juge arbitre. L'entrée sur la piste ne peut s'effectuer qu'à partir de la chambre d'appel. Si un athlète effectue une épreuve au moment de son passage présumé en chambre d'appel, il aura du, préalablement, informer la chambre d'appel lors de son 1^{er} passage.

7. HORAIRE

Le programme horaire sera affiché sur l'ensemble du site de compétition. Les horaires de passage en chambre d'appel, des épreuves et des cérémonies protocolaires seront scrupuleusement respectés. Pour les courses, si un tour qualificatif devait être supprimé, le tour suivant se déroulerait à l'heure normalement prévue. Un seul appel sera fait pour chaque épreuve.

8. CLASSES CONCERNEES : (cf. document classification)

Les catégories de handicaps concernés sont, sauf mention spécifiques :

Déficients visuels : 11 ; 12 13

IMC : 33 ; 34 ; 35 ; 36 ; 37 ; 38

Amputés et autres : 40 ; 42 ; 44 ; 46

En Fauteuil : 51 ; 52 ; 53 ; 54 pour les courses et de 51 à 58 pour les lancers

Déficients auditifs : 60

9. ATTRIBUTION DES TITRES SENIORS ET ESPOIRS

Pour chaque épreuve individuelle, pour chaque famille de handicap (debout ou fauteuil), pour chaque sexe, et sans notion de nombre de participants, il sera attribué un titre :

- Champion de France Sénior
- Champion de France Espoirs (-23 ans)

Un athlète de -23 ans peut légitimement prétendre aux deux titres. Le changement de catégorie d'âge intervient au 1er janvier de chaque année. Une performance réalisée sera traduite en nombre de points (cf. table de cotation). L'athlète obtenant le plus de points est classé premier, le second total permet d'accéder à la deuxième place et ainsi de suite...

Attention !

A compter de cette saison (2009-2010), la Commission Fédérale Athlétisme de la F.F. Handisport a décidé de faire un roulement annuel des épreuves à récompenser, lors des Championnats de France Elite & -23 ans.

Règle :

12 podiums complets (Sénior et Espoir) sur l'ensemble de la compétition : 6 podiums le matin et 6 podiums l'après-midi, répartis de la façon égalitaire entre les athlètes debout et les athlètes en fauteuil, et entre les sexes.

Les athlètes qui ne monteront pas sur le podium, retireront leurs médailles dans la « chambre protocolaire » et se verront décernés, post compétition, un diplôme attestant de leur palmarès.

La Commission Fédérale Athlétisme de la F.F. Handisport se réserve le droit de décorer un podium supplémentaire.

10. PROCEDURE DE COMPETITION

Au cours des championnats, un athlète pourra être exclu de participation à une ou plusieurs épreuves ultérieures si, alors qu'il était qualifié après les éliminatoires ou séries pour participer au tour suivant, il y a ensuite renoncé ou n'a pas défendu valablement ses chances, sans donner de raison valable.

Cas particulier des entraîneurs : ils ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte du stade. Toutefois, pour les lancers, les entraîneurs pourront accéder à une zone réservée au coaching en passant par la chambre d'appel avec leur athlète.

Cas particulier des guides : ils sont indissociables des athlètes mais doivent être facilement identifiables par le port d'une chasuble.

Echauffement : l'échauffement s'effectuera sur le terrain annexe (si le lieu de compétition en est équipé), sinon aux plages horaires prévues à cet effet.

11. QUALIFICATIONS EXCEPTIONNELLES

Les demandes de qualifications exceptionnelles sont la plupart du temps injustifiées. Il faut bien comprendre qu'une demande de qualification exceptionnelle ne doit être demandée que dans un cas exceptionnel. Il est possible d'accorder une qualification exceptionnelle à un athlète situé dans les tous meilleurs français (les 5 ou 6 meilleurs) et qui n'a pas réussi à se qualifier pour des raisons valables. Seules les demandes justifiées, remises par les clubs à la Commission Fédérale Athlétisme de la F.F. Handisport, accompagnées d'un chèque de caution d'un montant de 100 € seront examinées lors de la réunion de qualification. La caution sera restituée si l'athlète termine dans les 8 premiers. Les demandes non accordées ne pourront pas donner lieu à remboursement. Il est donc inutile de nous adresser des demandes sans objet, qui ne seront pas accordées et qui ne donneront pas lieu à remboursement.

12. INFORMATION CLUBS

Toutes modifications au règlement ainsi que les dates, lieux, horaires, minima pour les compétitions qualificatives et tous renseignements d'ordre général peuvent être obtenus sur le site Internet : www.athletisme-handisport.org

CHAMPIONNATS DE FRANCE SUR PISTE

1. Nature de la Compétition

La Commission Fédérale Athlétisme de la F.F.H se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France sur Piste. Les Championnats de France sur Piste seront organisés conformément aux différents Règlements de la CFA de la F.F.H. Seules les catégories Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Vétérans peuvent participer à ces Championnats.

2. Épreuves

2.1 Déroulement

Les Championnats de France sur Piste se dérouleront sur deux journées. Une épreuve est ouverte si au moins 3 athlètes ont réalisé les minima dans leur catégorie d'âge. La Commission Fédérale Athlétisme de la F.F.H. se réserve le droit d'ouvrir une épreuve masculine à 1 ou 2 athlètes féminines.

2.2 Le programme

100m - 200m - 400m - 800m - 1500m - 5000m - Hauteur - Longueur - Triple Saut - Poids - Disque - Javelot

2.3 Titres décernés

Champions de France pour les épreuves ci-dessus présentées.

2.4 Catégories de handicaps concernés

Toutes (cf. classes concernées)

3. Qualifications et engagements

3.1 Qualifications

En dehors des athlètes ayant réalisé les minima seront qualifiés dans chaque épreuve les 1ers athlètes des Championnats Interrégionaux. Seront également éventuellement qualifiés, compte tenu des performances réalisées lors de la période de qualification, les athlètes permettant de compléter les courses de 1500m.

3.2 Engagements

3.2.1 Les performances retenues seront celles réalisées depuis le 1^{er} janvier de l'année en cours.

3.2.2 Les athlètes qui prendront part aux compétitions organisées par la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) se devront de nous déclarer leurs épreuves au préalable (via le formulaire disponible sur le site internet) et de nous faire parvenir les résultats sous 48h par mail.

3.2.3 Les athlètes n'auront pas besoin de s'engager par écrit. La liste des athlètes ayant réalisé les performances qualificatives sera publiée sur le site internet dès le 1^{er} juin. Si des athlètes réalisent après cette date une performance qualificative, la liste sera complétée.

3.2.4 Les demandes de qualifications exceptionnelles accompagnées du chèque de caution de 100€ devront être transmises à la Commission Fédérale Athlétisme de la F.F.Handisport sous couvert du club au plus tard le jeudi (9 jours) avant le début de la compétition.

3.2.5 La liste des athlètes qualifiés sera définitivement arrêtée le vendredi (8 jours) avant le début de la compétition.

4. Minima

Pour les épreuves d'une distance égale ou inférieure à 400m, seuls les temps électriques entièrement automatiques seront pris en compte. Pour les épreuves d'une distance égale ou inférieure à 200m, ainsi que pour les sauts en longueur et triple saut, seules les performances obtenues avec un vent égal ou inférieur à 2 m/s seront retenues.

Minima « A » (performance > 950 points)

Les athlètes ayant réalisé les minima "A" d'engagement lors des meetings ou compétitions officielles FFA déclarés au préalable à la Commission Fédérale Athlétisme ou dans des rencontres internationales placées sous l'égide de l'IPC, de l'IWAS, de l'IBSA ou de la CPISRA, seront automatiquement qualifiés.

Minima « D » (perf. > 700 pts pour les séniors et 600 pts pour les espoirs)

Tous les athlètes ayant réalisé les minima "D" d'engagement au cours du des Championnats Interrégionaux ou des journées organisées sous l'égide du Comité Régional Handisport seront automatiquement retenus pour les Championnats de France.

5. Désengagement

Si, pour un motif valable, un athlète qualifié ne peut participer à la compétition, il faut que la Commission Fédérale Athlétisme de la F.F.H en soit avisée par lettre (la date du cachet de la poste faisant foi) ou télécopie au 01.40.31.45.55 ou courriel à athletisme@handisport.org, **au plus tard le jeudi 16h00 précédent la compétition.**

Seuls les cas de force majeure (par exemple une blessure), peuvent faire l'objet d'un désengagement de dernière minute sur présentation d'un justificatif (certificat médical qui ne pourra pas être reçu à la Commission Fédérale Athlétisme de la F.F.H après le lendemain du dernier jour de l'épreuve).

Une pénalité de 75€ sera créditée pour tout désengagement « sans motif valable » à compter de 16h00 le jeudi précédent la compétition.

6. Contrôle antidopage

Le contrôle antidopage sera réalisé conformément aux procédures de contrôle antidopage de la FFA.

7. Dispositions diverses

Les licenciés Compétition de nationalité étrangère ne peuvent prétendre aux titres et aux médailles de champion des épreuves individuelles ; une médaille commémorative peut leur être attribuée selon leur classement.

Un athlète étranger, titulaire d'une Licence délivrée par la FFH, ne sera pas considéré, pour les besoins du présent règlement, comme étranger sous réserve :

- qu'il appartienne à la catégorie Junior ou plus jeune ;
- qu'il n'ait jamais porté les couleurs d'une équipe nationale étrangère dépendant d'une Fédération affiliée à l'IAAF.

Sa Licence devra toutefois porter la mention du pays étranger (code IAAF à trois lettres, par exemple GER pour l'Allemagne). »

CHAMPIONNATS DE FRANCE EN SALLE

1. Nature de la Compétition

La Commission Fédérale Athlétisme de la F.F.H se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France en Salle. Les Championnats de France en Salle seront organisés conformément aux différents Règlements de la CFA de la F.F.H. Seules les catégories Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Vétérans peuvent participer à ces Championnats.

2. Épreuves

2.1 Déroulement

Les Championnats de France en Salle se dérouleront sur une journée et ne concernent que les **catégories debout**. Les Championnats de France en Salle peuvent se dérouler conjointement avec une autre compétition FFA.

2.2 Le programme comprendra

60m - 200m - 400m - 800m ou 3000m - Longueur - Poids.

2.3 Titres décernés

Champions de France pour les épreuves ci-dessus présentées.

2.4 Catégories de handicaps concernés

Athlètes debout (cf. classes concernées).

3. Qualifications et engagements

3.1 Qualifications

L'engagement est libre. Aucun « Minima » n'est demandé par la Commission Fédérale Athlétisme de la F.F.H.

3.2 Engagements

Les engagements des athlètes pour les Championnats de France en Salle doivent être effectués directement par les clubs sur le site www.athletisme-handisport.org via le formulaire d'engagements prévu à cet effet. Les engagements débiteront le 1^{er} janvier et se clôtureront à 16h00 le jeudi précédent la compétition. **Aucun engagement tardif ne sera accepté.** L'engagement est gratuit mais, pour chaque engagement demandé et non honoré, quel que soit le motif de l'abstention, il sera appliqué une pénalité d'un montant de 15€.

CHAMPIONNATS DE FRANCE DES 10KMS

1. Nature de la Compétition

La Commission Fédérale Athlétisme de la F.F.H se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France des 10km sur route. Les Championnats de France des 10km seront organisés conformément aux différents Règlements de la CFA de la F.F.H. Seules les catégories Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Vétérans peuvent participer à ces Championnats.

2. Épreuves

2.1 Déroulement

Les Championnats de France des 10km se dérouleront sur une seule journée. **Un minimum de 20 participants est exigé pour l'organisation et le maintien de cette compétition.**

2.2 Le programme

Il pourra comprendre plusieurs courses différentes de 10km.

2.3 Titres décernés

Champions de France des 10km.

2.4 Catégories de handicaps concernés

Toutes (cf. classes concernées).

3. Qualifications et engagements

3.1 Qualifications

L'engagement est libre. Aucun « minima » n'est demandé par la Commission Fédérale Athlétisme de la F.F.H.

3.2 Engagements

Les engagements des athlètes pour les Championnats de France des 10km doivent être effectués directement par les clubs sur le site www.athletisme-handisport.org via le formulaire d'engagements prévu à cet effet. Les engagements débuteront le 1^{er} janvier et se clôtureront à 16h00 le jeudi précédent la compétition. **Aucun engagement tardif ne sera accepté.** L'engagement est gratuit mais, pour chaque engagement demandé et non honoré, quel que soit le motif de l'abstention, il sera appliqué une pénalité d'un montant de 15€.

CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CROSS COUNTRY

1. Nature de la Compétition

La CFA de la F.F.H se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France de Cross Country. Les Championnats de France de Cross Country seront organisés conformément aux différents Règlements de la CFA de la F.F.H. Seules les catégories Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Vétérans peuvent participer à ces Championnats.

2. Épreuves

2.1 Déroulement

Les Championnats de France de Cross Country Handisport se dérouleront lors des Championnats de France de Cross Country FFA. L'organisation est confiée au COL désignée par la FFA.

2.2 Le programme

Un cross court de 4km.

2.3 Titres décernés

Champion de France de Cross.

2.4 Catégories de handicaps concernés

Athlètes debout (cf. classes concernées)

2.5 Règlements techniques des épreuves

Le classement final se fera sur les arrivées au scratch (pas de table de cotation pour le Cross).

3. Qualifications et engagements

3.1 Qualifications

L'engagement est libre. Aucun « minima » n'est demandé par la Commission Fédérale Athlétisme de la F.F.H.

3.2 Engagements

Les engagements des athlètes pour les Championnats de France de Cross Country doivent être effectués directement par les clubs sur le site www.athletisme-handisport.org à partir d'une date indiquée et jusqu'au dimanche situé à J-8, dernier délai. **Aucun engagement tardif ne sera accepté.** L'engagement est gratuit mais, pour chaque engagement demandé et non honoré, quel que soit le motif de l'abstention, il sera appliqué une pénalité d'un montant de 15€.

CHAMPIONNATS INTERREGIONAUX

INDIVIDUELS & INTERCLUBS

1. Nature de la Compétition

La Commission Fédérale Athlétisme de la F.F.Handisport a décidé la mise en place de 3 Championnats Interrégionaux (individuels et interclubs) sous l'égide des Comités Régionaux Handisport dans le but de développer en local notre mouvement et de permettre la qualification des athlètes aux Championnats de France sur Piste. La première place sur chaque épreuve sera qualificative tout comme les performances au delà de 700 points pour les seniors et 600 points pour les jeunes.

2. Épreuves

2.1 Déroulement

Les Championnats Interrégionaux se dérouleront sur une journée (de préférence un samedi) durant la période suivante : du 1er avril au 31 mai de l'année en cours. Il est recommandé que ces Championnats soient organisés avec une ou plusieurs Fédérations scolaires et/ou affinitaires et les Etablissements Spécialisés. Les résultats devront être adressés à la Commission Fédérale au plus tard 72h après la fin de la manifestation.

2.2 Le programme

100m - 200m - 400m - 800m - 1500m - 5000m - Hauteur - Longueur - Triple Saut - Poids - Disque - Javelot

2.3 Classements Individuels

La 1^{ère} place délivre le titre de Champion Interrégional individuel.

2.4 Classements par équipes

Chaque athlète marquera un nombre de points à l'issue de chaque épreuve à laquelle il participera (cf. table de cotation). Un athlète devra participer au minimum à 1 course (sprint ou ½ fond) et 1 concours (saut ou lancer). Le club qui aura cumulé le plus de points sera décrété Champion Interrégional interclubs.

2.4 Catégories de handicaps concernés

Toutes (cf. classes concernées)

3. Engagements libres à effectuer auprès du Comité Régional Handisport jusqu'à J-1.

COUPE DE FRANCE DE COURSES SUR ROUTE

Challenge Farid Amarouche

1. Nature de la Compétition

Cette Coupe de France, composée de 5 à 10 étapes, porte sur différentes spécialités de la course sur route, à savoir des distances allant du 10km au Marathon, soumises à la réglementation officielle en vigueur émanant de l'IPC (International Paralympic Committee) : **port du casque obligatoire, fauteuil de compétition 3 roues...**

Ce Challenge national est **réservé exclusivement aux athlètes en fauteuil** (cat. T52-54), titulaires d'une licence compétition athlétisme handisport de la saison en cours. Un athlète étranger licencié en France peut donc participer à la Coupe de France. Les athlètes féminines sont incorporées au classement scratch.

Rappel : les athlètes cadets ne sont pas autorisés à courir sur Marathon.

2. Organisation

Toutes les organisations répondent aux exigences du cahier des charges et sont en mesure d'accueillir une étape de cette Coupe de France. Seules les étapes labellisées Coupe de France et validées par la Commission Fédérale Athlétisme de la F.F.H apparaîtront dans la rubrique « Agenda » à l'adresse suivante : www.athletisme-handisport.org/route.html

Les étapes sont, dans la mesure du possible, réparties sur l'ensemble du territoire national métropolitain.

3. Modalité de calcul des points

Lors des différentes étapes, chaque athlète marquera un nombre de points qui sera proportionnel à sa performance (cf. table de cotation). Un coefficient de 1.5 sera appliqué à la performance réalisée sur les Championnats de France des 10km. Un bonus progressif de participation sera attribué aux athlètes en fonction du nombre d'étapes courues et terminées :

- + 300 points pour 5 – 6 – 7 épreuves parcourues
- + 500 points pour 8 – 9 – 10 épreuves parcourues

4. Classement final

Le classement final se comptabilisera en additionnant pour chaque athlète, ses performances réalisées (en points) sur chaque étape, et ses points bonus de participation. En cas d'égalité, les athlètes seront départagés par :

- 1 – la participation aux Championnats de France des 10km
- 2 – le nombre d'étapes parcourues
- 3 – la meilleure performance en termes de points

5. Podiums et récompenses

Les cérémonies protocolaires de remise des médailles et des récompenses s'effectueront sur la dernière étape de la Coupe de France.

5.1 Podiums

Séniors (hommes et femmes) ; Espoirs (hommes et femmes) ; par équipe. Nouveauté dès la rentrée 2009-2010 : le podium par équipe calculé sur le nombre de points totalisés par les 2 meilleurs athlètes licenciés d'un même club, à l'issue du classement final.

5.2. Récompenses

En plus des primes versées par certains organisateurs, la Commission Fédérale Athlétisme de la F.F.H. cherche à récompenser les athlètes sous la forme de dotations ou d'achats de matériel.

6. Conditions d'annulation

Les organisateurs et la Commission Fédérale Athlétisme de la F.F.H. se réservent le droit d'annuler une étape de la Coupe de France pour des raisons techniques, climatiques ou tout autre motif... (cf. cas particulier des Championnats de France de 10km).

7. Litiges

Tout cas portant à litige(s) sera étudié et statué par la Commission Fédérale Athlétisme de la F.F. Handisport.